

**Recrute à temps complet**

## **Un·e chef·fe de service Urbanisme**

**Poste à pourvoir dès que possible**

### **Présentation**

La Communauté de communes Ardèche Rhône Coiron (Sud Ardèche - Vallée du Rhône) compte 22 300 habitants et une dynamique de projets reconnue. Acteur du développement territorial dans de nombreux domaines, la Communauté de communes souhaite poursuivre et amplifier son action notamment dans le domaine de l'urbanisme.

Au sein du Pôle Aménagement et Développement territorial, le service Urbanisme comprend 3 postes.

### **Missions**

Placé·e sous la responsabilité de la Responsable du Pôle Aménagement et Développement Territorial, vos missions seront les suivantes :

#### **Piloter le service Urbanisme**

- Superviser et coordonner l'activité du service Urbanisme ;
- Encadrer et manager l'équipe d'instructeurs ;
- Piloter et organiser, en lien avec les communes et les agents instructeurs, les outils et méthodologies pour développer le service mutualisé ;

#### **Accompagner les procédures de planification urbaine et spatiale**

- Faire le lien entre les projets de documents d'urbanisme communaux et les compétences et projets intercommunaux ;
- Collaborer en transversalité avec les autres services de la collectivité
- Participer à l'élaboration du SCOT, pour le volet urbanisme et faire le lien avec les acteurs partenaires de l'urbanisme : CAUE, ... ;

#### **Instruire les autorisations du droit du sol**

- En complément des agents instructeurs, instruire les demandes d'autorisations et apporter du conseil sur les dossiers à forts enjeux ;
- Renseigner le public sur la faisabilité d'un projet, les démarches à effectuer, les documents à produire, l'avancée de l'instruction d'un dossier et tenir des permanences sur l'ensemble du territoire ;
- Conseiller, à leur demande, les communes sur leurs projets et documents d'urbanisme
- Effectuer une veille juridique

### **Profil recherché**

- Vous possédez une formation supérieure en habitat et/ou urbanisme et/ou aménagement du territoire
- Vous êtes impérativement titulaire du Permis B
- Vous possédez une expérience justifiée et réussie d'au moins 2 ans en Instructions de droits des sols
- Une expérience en management serait un plus

## Compétences

- Vous possédez une bonne connaissance du droit de l'urbanisme, du droit de la construction et de l'habitation, ainsi que des notions d'architecture et de construction,
- Vous avez l'esprit d'équipe et une grande rigueur administrative,
- Vous disposez d'un sens de la communication, de l'accueil du public et des relations avec les élus développés,

**Alors rejoignez-nous !**



**Lieu de travail :** 07350 – CRUAS + permanences sur le territoire intercommunal



**Organisation du temps de travail :** 35 heures hebdomadaires, possibilité de 35h30-37h30-39h avec RTT

**Contraintes particulières :** Éventualité d'horaires tardifs dans le cadre de la participation à des réunions.

**Rémunération :** rémunération statutaire, selon le grade de recrutement (catégorie A ou B de la Fonction Publique Territoriale) + régime indemnitaire + prime annuelle sur objectifs

**Nos avantages :** Chèques déjeuners – Action sociale – Prévoyance avec participation financière employeur

## Informations complémentaires



**Pour postuler :** adresser votre candidature faisant obligatoirement mention de vos prétentions salariales au plus tard le **04 septembre 2021** (lettre de motivation avec CV, copie du diplôme et dernier arrêté de situation administrative pour les fonctionnaires) par courrier, à l'attention de M. Le Président de la Communauté de communes Ardèche Rhône Coiron (10 avenue de la résistance 07350 CRUAS) ou par mail à [recrutement@ardecherhonecoiron.fr](mailto:recrutement@ardecherhonecoiron.fr)

*Toute candidature incomplète ou hors délais ne sera pas prise en compte.*

**Renseignements complémentaires :** Contacter Mme BULLET Floriane, chargée recrutement formation au 04.75.00.04.11

**Conditions de recrutement :** Conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, ce poste est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le statut général des fonctionnaires, la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique territoriale et le décret régissant le cadre d'emploi correspondant. Les candidats reconnus travailleurs handicapés peuvent également accéder à cet emploi par voie contractuelle. (Contrat pour une durée déterminée de 1 an, renouvelable une fois, conformément à l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984).

## Connaitre le territoire



<https://vimeo.com/365032693>



<https://ardecherhonecoiron.fr/>